

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de DENNEY

Du 11 juin 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Vu l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la séance s'est déroulée dans la salle des fêtes de DENNEY située 76 Grande Rue.

En période de crise sanitaire : autorisé 2 pouvoirs par personne

Présents : Mrs et Mmes : MORGEN Jean-Paul, FERNANDEZ Dorothee, BOUT Jean-Pierre, GASPARI Christelle, EHRET Christophe, MAGAGNA Livio, MEY Béatrice, FRANÇOIS Éric, VUILLAUMIE Elisabeth, PERIAT Fabrice, Mme GOCTU Aysun.

Excusés :

M. VAUTHEROT Thierry ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul

M. CHATILLON Ludovic ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul

M. LUGAN Ludovic

Non excusée : Mme SCHERRER Samantha.

M. le Maire ouvre la séance, il a procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, M. FERNANDEZ Dorothee ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1) Approbation PV du 19 mai 2021

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance du Conseil en date du 19 mai 2021. Le Conseil municipal, par 10 POUR et 1 ABSTENTION (Mme GOCTU Aysun absente lors du conseil du 19 mai 2021), approuve le procès-verbal de la séance du 19 mai 2021 tel qu'il a été présenté.

2) CLA : révision des tarifs, mise à jour du règlement et de la convention d'utilisation

M. le Maire expose : suite au renouvellement du mobilier dans la salle (chaises, tables) et de l'achat d'un podium et d'une sono., il serait nécessaire de réviser le règlement, la convention ainsi que les tarifs de location applicables depuis janvier 2017.

REGLEMENT : le Maire donne lecture du règlement et explications, article par article, des différentes modifications à apporter au règlement.

M. EHRET Christophe propose de spécifier que la capacité maximum dans la salle est de 150 personnes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les modifications à apporter au règlement pour la location de la salle à savoir :

- Article 2 – descriptif :

Ajout : capacité 150 personnes maximum.

- Article 6 – dispositions particulières :

Ajout : un défibrillateur automatisé externe (DAE) est à disposition à l'extérieur des locaux.

Ajout : il est interdit de faire des trous (punaise ou autre dans les murs).

- Article 7 – mise en place, rangement et nettoyage :

Ajout : Un forfait de nettoyage de 100 euros sera retenu de la caution en cas de non-respect de celui-ci.

- Article 9 – publicité : la mise en place de publicité n'est autorisée que durant la manifestation :

Ajout : et devra être retirée à la fin de celle-ci.

- Article 10 – Redevance :

Ajout : le solde sera du 1 mois avant la date de location (sauf associations communales).

Ajout : La clé d'accès sera facturée 80 € en cas de perte ou de détérioration.

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE : le Maire donne lecture de la convention et des différentes modifications à apporter.

Ajout : Nombre de personnes présentes :

Utilisation de la scène : oui ou non

Nombre de tables : Nombre de chaises :

Assurance : Ajout ; photocopie à la signature du contrat.

Réservation : Ajout : les 50 % restant à verser devront être réglés un mois avant la remise des clés soit le

Le deuxième état des lieux.....rendra les clés

Ajout : et lui sera facturé d'éventuelles dégradations.

Clé électronique : Ajout celle-ci sera facturée 80 €.

Caution : Ajout ; caution montant **de 700 €** qui sera rendu **une semaine** après la restitution des clés.

Annulation : Ajout ; **mail de la mairie**, l'annulation par le locataire, dans le délai de **30** jours..... , entraîne la retenue **de la totalité du** montant de la location.

Le conseil municipal valide les modifications à apporter à la convention d'utilisation de la salle communale.

TARIFS DE LOCATION :

Le Maire présente la grille tarifaire applicable au 1^{er} juillet 2021

Modifications apportées mentionnées en rouge :

Grande salle + cuisine + vaisselle + mobilier (tables et chaises) + podium

	2 jours (week-end)		1 jour (semaine)	
	DENNEY	EXTERIEURS	DENNEY	EXTERIEUR
Associations	150 200	400 450	90 150	250 300
Particuliers	250 300	400 500	125 200	250 350
Caution	400 700	400 700	400 700	400 700
Podium	100 100	100 100	100 100	100 100
Caution podium	400 400	400 400	400 400	400 400

Pot de l'amitié obsèques : gratuit pour les DENNEYSIENS

50 € pour la demi-journée pour les personnes extérieures

Tarifs de la casse : Vaisselle : 4 € par pièce - Tables et chaises : 100 € la pièce

Le conseil, à l'unanimité, valide les tarifs présentés ci-dessus concernant la location de la salle ainsi que les tarifs applicables en cas de casse de vaisselle et de mobilier.

3) T.L.P.E. applicable au 1^{er} janvier 2022

M. le Maire propose d'appliquer les tarifs ci-dessous et propose une exonération pour toutes les surfaces en dessous de 5 m².

Le conseil municipal valide les tarifs ci-dessous applicables en 2022 :

**Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage non numérique)
Exonérations ≤ 5 m²**

Commune DENNEY	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins 50 000 habitants	16.20 €	32.40 €

Pour les dispositifs publicitaires pré-enseignes (affichage numérique)

Commune DENNEY	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins 50 000 habitants	48.60 €	97.20 €

Tarifs maximaux applicables aux enseignes

Commune DENNEY	Exonération < 5 m ²	5m ² > superficies≤50m ²	Superficie > 50 m ²
Moins 50 000 habitants	0	32.40 €	64.80

La superficie ici prise en compte est la somme des superficies des enseignes.

4) RODP ORANGE

M. le Maire expose : le Conseil Municipal doit, soit fixer au début de chaque année le montant des redevances dues pour l'année à venir, soit prévoir dans une même délibération les montants retenus pour l'année à venir et les modalités de calcul de leurs revalorisations ultérieures (cf. modalités de calcul de la revalorisation ci-après).

	Artères * (en €/km)		Installations radioélectriques (pylônes, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	Autres install. (cabine tél, sous répartiteur) (€/m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41.29	55.05	non plafonné	27.53
Domaine public non routier communal	1 375.39	1 375.39	non plafonné	894.00

Les plafonds précédents sont révisés chaque année en fonction de l'index général des travaux publics et non plus de l'indice des coûts de la construction.

Il est proposé pour les années suivantes de fixer le montant des redevances aux plafonds fixés par l'état en fonction de l'index général des travaux publics.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir discuté et délibéré :

Adopte, à l'unanimité, les tarifs proposés ci-dessus.

Le Maire propose à l'adjoint responsable des travaux de bien vouloir contrôler le métrage des réseaux distribution orange.

5) Questions et informations diverses

Elections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021

Le Maire propose le tableau ci-dessous concernant la composition du bureau de vote pour les 2 tours :

Ouverture du bureau : Président + 1 assesseur

Elections Départementales

8h00-13h00

Elisabeth VUILLAUMIE

Ludovic CHATILLON

Aysun GOCTU

Elections Régionales

8h00-13h00

Jean-Pierre BOUT

Éric FRANCOIS

Christelle GASPARI

13h00-18h00

Christophe EHRET

Ludovic LUGAN

Samantha SCHERRER

13h00-18h00

Livio MAGAGNA

Fabrice PERIAT

Thierry VAUTHEROT

Les élections Départementales et Régionales ayant lieu dans la même salle nous pouvons mutualiser les postes de Président et Secrétaire

Président Département et Région le Maire : Jean-Paul MORGEN

Suppléante au Président: 1^{ère} Adjointe : Dorothée FERNANDEZ

1 secrétaire Département : Béatrice MEY

1 secrétaire Région : Christelle GASPARI

2 assesseurs Département Thierry VAUTHEROT + 1 volontaire conseil ou extérieur au conseil

2 Assesseurs Région Jean-Pierre BOUT + 1 volontaire conseil ou extérieur au conseil

1 personne à l'entrée du bureau de vote pour diriger les électeurs et faire respecter le protocole sanitaire.

1 personne le matin et 1 personne l'après-midi Dorothée FERNANDEZ et Jean-Paul MORGEN

A disposition : Gel hydro alcoolique, masques, autotests,

Clôture 18 heures présents : le Président et le maximum d'élus dont obligatoirement les 4 assesseurs. Pour le dépouillement il sera nécessaire de la présence d'élus ou autres Personnes présentent (comptage des enveloppes, comptage des bulletins, des scrutateurs au moins 6 etc.....)

ADLCR : M. le Maire relance les conseillers pour la survie de l'ADLCR, il manque des membres actifs bénévoles. La Présidente actuelle prendra sa décision de reconduire ou non ses fonctions lors de la prochaine AG.

Les effaroucheurs dérangent des habitants sur la commune. Les tirs à canons sont successifs à raison d'un tir tous les 5 minutes. Le Maire a pris un arrêté afin de réglementer l'utilisation des canons effaroucheurs sur le territoire de la commune.

Un grand débat est ouvert sur ce sujet...

Demande de M. FRANCOIS Éric, rue Courtot, sur un tronçon de la chaussée, il propose de mettre en place en sens de circulation prioritaire.

Mme GASPARI Christelle souhaite savoir si les services des gardes champêtres vont intervenir afin de mettre en place la campagne de captage des chats.

Une rencontre avec le responsable des gardes est prévue prochainement.

Séance levée à 21h05